

Les marchés Sainte-Anne Le Parlement et la Place Youville 1833-1901

Claude Perrault

Volume 23, numéro 3, décembre 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302906ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302906ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Perrault, C. (1969). Les marchés Sainte-Anne : le Parlement et la Place Youville 1833-1901. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 23(3), 393-403.
<https://doi.org/10.7202/302906ar>

LES MARCHÉS SAINTE-ANNE — LE PARLEMENT ET LA PLACE YOUVILLE — 1833-1901

Le marché Sainte-Anne¹, établi pour répondre au développement des quartiers Sainte-Anne et Saint-Joseph, a joué un rôle économique et historique important à Montréal. Le 22 janvier 1825, les syndics² de l'église Notre-Dame de Montréal faisaient la première demande officielle pour l'érection de ce marché "dans l'espace de terrain compris entre la ville et l'hôpital général, c'est-à-dire entre les anciennes murailles³ de la ville et la propriété des Sœurs Grises".⁴ Ils avaient présenté cette requête aux juges de paix, alors administrateurs de la ville⁵, mais comme l'établissement des marchés relevait non pas de ces derniers, mais bien de la Législature du Bas-Canada, les syndics durent retirer leur demande.⁶

M. Gale, l'un des juges de paix, présente, dès le 5 février suivant, un projet semblable à la Cour des Sessions de la paix. Cette fois la construction doit se faire "entre le port et la rue McGill et de chaque côté de la petite rivière"⁷ Saint-Pierre. Ses collègues donnent leur approbation au projet et le greffier⁸ est chargé de communiquer avec la Législature pour en obtenir la sanction. Toutefois, ce n'est que deux ans plus tard, en 1827⁹, que le Parlement donnera son assentiment par l'Acte 7 Geo IV

¹ Les autres marchés étaient à cette époque-là: le "Vieux Marché", le "Marché Neuf", le marché "Près-de-Ville", le "Marché Saint-Laurent", le "Marché à foin"...

² Les syndics de l'église Notre-Dame de Montréal étaient alors: F. Souigny, G. Franchère, G. Leprohon, F.-A. La Roque, F. des Rivières, J. Quesnel, F. Bouthillier, A. Laframboise, P. de Rocheblave, O. Berthelet, P. Berthelet,...

³ La loi pour démolir les murailles de Montréal fut adoptée par la Législature en 1801.

⁴ Procès-verbal des juges de paix, 22 janvier 1825.

⁵ L'incorporation de Montréal fut sanctionnée par le roi Guillaume IV le 12 avril 1832 et proclamée par le Gouverneur général le 5 juin 1832.

⁶ Procès-verbal des juges de paix, 26 janvier 1825.

⁷ Procès-verbal des juges de paix, 5 février 1825.

⁸ *Ibid.*

⁹ Procès-verbal des juges de paix, 27 mai 1827.

ch. 14, qui permet l'installation du marché Sainte-Anne. En même temps, il lui fixe ses limites territoriales: "... l'espace de terre commençant au pont de la rue des Enfants Trouvés et celle des Commissaires, et s'étendant depuis le dit pont jusqu'au nouveau pont à l'extrémité de la rue McGill... sera et il est par la présente affecté et destiné à une place du marché."¹⁰ En vertu de ce même acte, les syndics du marché doivent être choisis parmi les juges de paix et obtiennent la permission d'emprunter £2500 (environ \$10,000.00) pour mener à bien ce projet.

A la séance des Sessions de la paix du 22 août 1827¹¹, les syndics votent £100 pour se procurer les plans et les estimations de cette construction. Un peu plus tard, ils constatent que le montant fixé par la loi ne correspond pas aux exigences d'un tel édifice. Ils obtiennent alors de la Législature, par l'Acte 9 Geo IV ch. 38, l'autorisation d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de £12,500 pour bâtir ce marché.¹² Sanctionnées par le roi Guillaume IV le 26 janvier 1833, les lettres patentes¹³ délimitent bien les prérogatives des syndics. Au cours de la construction, les administrateurs de la ville se rendent compte que pour terminer les bâtiments ils ont besoin encore de £1,000 qu'ils obtiennent le 2 mai 1833¹⁴. A cette même séance, l'estimation détaillée indique que le coût final atteindra £13,402.13.11.

Deux ans plus tard, on avait aménagé le deuxième étage¹⁵ et les syndics espéraient, par sa location et celle du terrain adjacent¹⁶ au marché, faire face à leurs obligations. Car depuis quelques années¹⁷, par suite du blocage des subsides¹⁸ à la Législature, le commerce et l'industrie étaient au ralenti. Après les événements de 1837-38, les syndics, devant se trouver de nouvelles sources de revenus, s'adressent au Conseil Spécial¹⁹ présidé par John Colborne, administrateur du Haut et du Bas-Canada. En vertu de l'acte 2 Vict. ch. 60, ils obtiennent, le 11 avril 1839, de nouveaux pouvoirs²⁰ de location de terrain. Ce sera pour peu

¹⁰ Statuts du Bas-Canada, 7 Geo. IV, ch. 14.

¹¹ Procès-verbal des juges de paix, 28 septembre 1827.

¹² Statuts du Bas-Canada, 9 Geo. IV, ch. 38.

¹³ Mentionnées dans le procès-verbal du Conseil de ville, 5 août 1841.

¹⁴ Procès-verbal des juges de paix, 2 mai 1833.

¹⁵ Procès-verbal du Conseil de ville, 26 mai 1835.

¹⁶ Archives municipales, plan J. Ostell dans le dossier 461.1-2.

¹⁷ F. Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850* (Montréal, 1866), 325ss.

¹⁸ T.-P. Bédard, *Histoire de Cinquante Ans* (Québec, 1869), 370.

¹⁹ Le Conseil Spécial a administré le Haut et le Bas-Canada du 10 février 1838 au 10 février 1841.

²⁰ Statuts du Bas-Canada, 2 Vict. Ch. 60.



de temps ²¹ car la ville ²², qui veut exproprier le marché Sainte-Anne, décide, le 16 mars 1842 ²³, d'offrir £15584.19.6 aux syndics afin que ceux-ci puissent consulter les créanciers du marché ou leurs représentants sur cette offre.

A titre de renseignements, ²⁴ voici les noms des créanciers et le montant qui est dû en date du 26 mars 1842:

	£	s	d		£	s	d
George Auldjo	66	13	4	Logan Cringan			
S. Gerrard				& Co.	250	0	0
Mme Berthelot	600	0	0	William Lunn	1000	0	0
Olivier Berthelot	200	0	0	Peter Mc Gill	125	0	0
Tancrède				John E. Mill	200	0	0
Bouthillier	575	0	0	John Molson	200	0	0
William Bradbury	100	0	0	Geo Moffat	125	0	0
Wm Budden	200	0	0	Mrs Elizabeth Platt	300	0	0
R. & Henry Corse	525	0	0	P. Rochelave	125	0	0
Robert Craik	100	0	0	David Ross	100	0	0
Alexis Demers	25	0	0	Donald P. Ross	100	0	0
John Forsyth	500	0	0	Félix Souigny	500	0	0
Horatio Gates				John Torrance	500	0	0
& Co.	1225	0	0	John Torrance			
Samuel Gerrard	600	0	0	& Co.	1000	0	0
Benjamin Hart	100	0	0	John Try	650	0	0
George T. Holt	250	0	0	Alexander Nays	25	0	0
André Jobin	100	0	0	Miles Williams	100	0	0
N. P. Mc Kurczyn	10	0	0	David Gilmour	550	0	0
Hart Logan & Co.	200	0	0	TOTAL	13776	13	4

Les créanciers se rencontrent, le 23 avril 1842, dans l'étude des notaires P. Lamothe et W. Ross pour étudier l'offre de la ville. Le même jour, par acte notarié, ²⁵ ils autorisent les syndics à négocier avec le Conseil de ville pour fixer le prix de vente. L'honorable George Moffat, deux jours après, avise ²⁶ le maire

²¹ En vertu de la Loi 3 et 4 Vict. ch. 36 sanctionnée le 26 juin 1840, Montréal se voit accorder sa deuxième incorporation. Elle ne sera plus jamais administrée par des juges de paix.

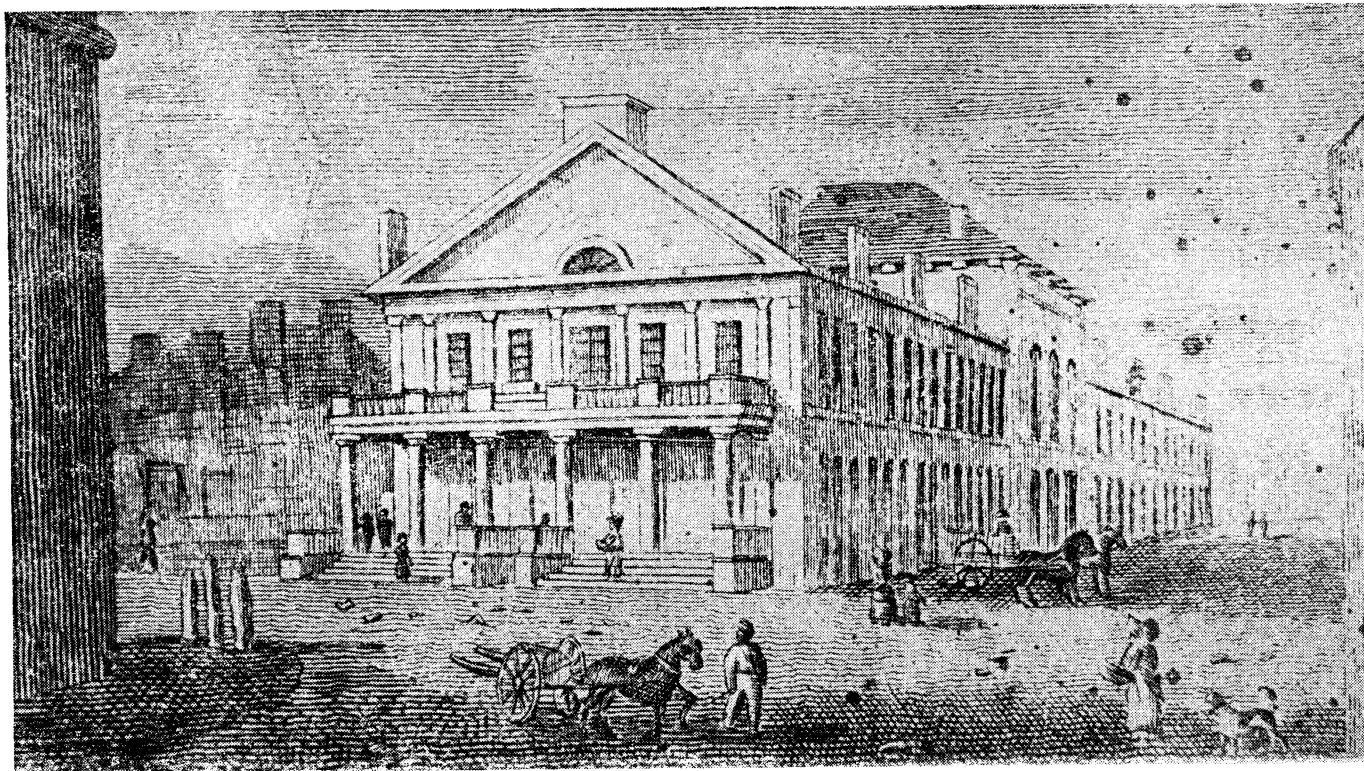
²² Le Gouverneur général Poulett Thomson avait nommé Peter McGill maire de Montréal et avait aussi choisi les quatorze conseillers. Procès-verbal du Conseil de ville, 26 août 1840.

²³ Procès-verbal du Conseil de ville, 16 mars 1842.

²⁴ Archives judiciaires de Montréal, notaires P. Lamothe et W. Ross, 23 mai 1842.

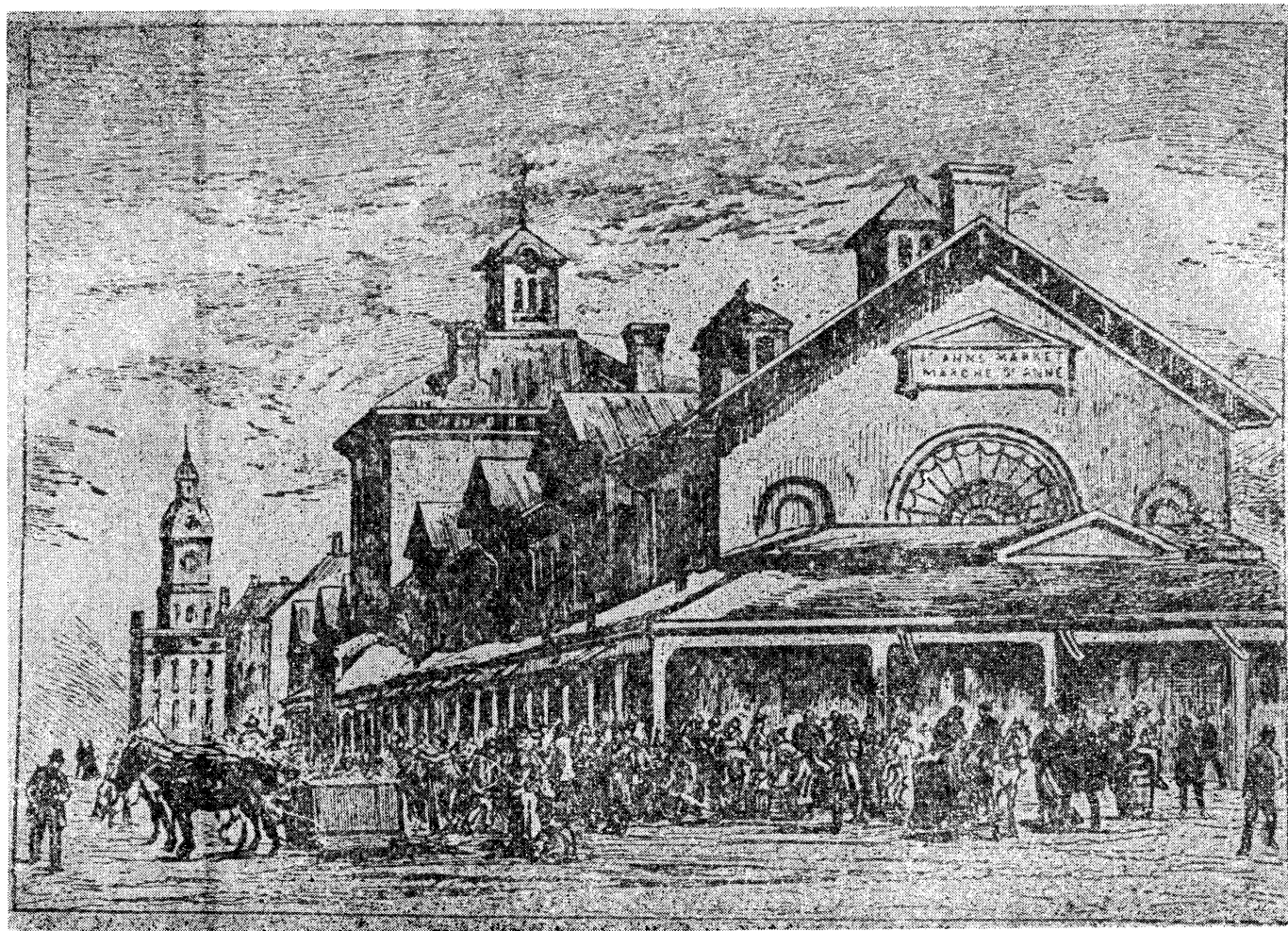
²⁵ *Ibid.*

²⁶ La lettre de Moffat est du 25 avril 1842. Archives municipales, Dossier 461.1-3.



Parlement de Montréal, 1844-1849

(Courtoisie de la ville de Montréal)



LE MARCHÉ SAINTE-ANNE, MONTRÉAL, EN 1880

(Extrait de: *Canadian Illustrated News*, 3-1-1880)

que les créanciers ne peuvent accepter l'offre de la ville et présente une contre-proposition au montant de £18238.12.2. La lettre de Moffat demeure sans réponse. Ce dernier écrit alors,²⁷ de nouveau, à Peter Mc Gill pour lui signifier qu'il accepte l'offre de la ville. A la suite du règlement no 71 adopté par le Conseil, le 28 mai 1842, le maire est autorisé²⁸ à ratifier l'acte d'achat du marché Sainte-Anne. C'est dans le premier Hôtel de ville²⁹ en titre, situé à l'angle nord-est des rues Notre-Dame et Saint-Jean, que, le 14 juin 1842, le contrat d'achat est signé devant les notaires P. Lamothe et W. Ross. Le prix de £15584.19.6 est payable selon certaines modalités.³⁰ Le terrain est détenu en franc et commun soccage, vu que le régime seigneurial est encore existant.³¹

Ce marché appartient à peine depuis un mois à la ville que le Conseil désire y loger³², dans la partie supérieure, l'Hôtel de ville et ses bureaux. Le 23 juillet 1842, John Ostell, ingénieur de la ville, reçoit l'ordre de préparer les plans³³ à cet effet. On doit dire cependant que cette intention ne s'est jamais matérialisée. Le 8 août suivant, le Conseil confie le poste de clerc³⁴ du marché à John Abbott. A la suite de la location par encan³⁵ des étaux disponibles, le Conseil, vu la demande, décide d'en aménager d'autres dans l'édifice situé sur la place du marché Sainte-Anne au nord de la halle actuelle.³⁶ Au cours des deux années suivantes, des espaces sont mis à la disposition des diffé-

²⁷ Procès-verbal du Conseil de ville, 18 mai 1842.

²⁸ Procès-verbal du Conseil de ville, 28 mai 1842. Archives municipales, Dossier 461.1-4.

²⁹ Le 14 septembre 1840, la maison de Mme Saveuse de Beaujeu est louée pour servir d'Hôtel de ville.

³⁰ Archives judiciaires de Montréal, notaires P. Lamothe et W. Ross, 14 juin 1842.

³¹ Le régime seigneurial a été aboli dans la province de Québec en 1854, mais à Montréal en 1859. Voir G.-E. Baillargeon, *La Survivance du régime seigneurial à Montréal* (Montréal, 1968), 204, 269. Franc et commun soccage signifie tenure exempte de toute servitude ou charge, *ibid.*, 215.

³² Procès-verbal du Conseil de ville, 18 juillet 1842.

³³ Procès-verbal du Conseil de ville, 23 juillet 1842.

³⁴ Procès-verbal du Conseil de ville, 8 août 1842.

³⁵ Pour la liste des locataires, voir procès-verbal du Conseil de ville, 29 novembre 1842.

³⁶ Procès-verbal du Conseil de ville, 9 janvier 1843. A titre de renseignement, *La Minerve*, journal de Montréal, signale, le 9 janvier 1843, qu'à Montréal il y a 4,333 maisons habitées, 22 inhabitées et 186 en construction et que la population est de 40,136 âmes.

rentes associations³⁷ pour leurs réunions culturelles, mondaines et même politiques.³⁸

Une décision historique devait cependant changer l'essence même de ce marché. En effet, le 3 novembre 1843, lors de la Session du Parlement tenue à Kingston, Robert Baldwin, appuyé par Louis-Hippolyte Lafontaine fait adopter, par un vote de 51 à 27, une loi qui transférait à Montréal le siège du gouvernement et la capitale du Canada-Uni.³⁹ L'honorable Hamilton H. Killaly, président du bureau des travaux publics, se rend donc à Montréal afin de trouver un édifice approprié pour loger le Parlement. Il fixe son choix sur le marché Sainte-Anne. Dans une lettre qu'il adresse au Conseil de ville, lue le 9 février 1844⁴⁰, cet honorable monsieur annonce que la Législature sera satisfaite d'occuper cet édifice après quelques modifications. Ces modifications étaient nécessaires, puisque, selon un rapport de John Ostell, le 29 février 1844, ce marché logeait les commerces suivants: "43 étaux de bouchers, 3 étaux de vendeurs de volailles, 3 étaux doubles de vendeurs de végétaux, 12 regrattiers dans les entrées des portiques, balance à peser, bureau du clerc et 32 appartements dans le soubassement occupé par les commerçants de lard, poisson, etc..."⁴¹ A la demande du Conseil,⁴² John Ostell, après entente avec l'honorable Killaly, prépare les plans d'un bâtiment en bois de même étendue que le marché Sainte-Anne et estimé à £2031.14.4, pour y reloger tous les commerces auxquels la ville accorde une indemnité d'un mois de loyer à titre de compensation. Ce bâtiment⁴³ est établi à l'arrière du Parlement entre les rues Saint-Pierre et Saint-François-Xavier. On y installe en plus une maison de la pesée⁴⁴ et un marché à poisson.⁴⁵

Le 28 novembre 1844, une salve de 21 coups de canon, tirée de l'île Sainte-Hélène⁴⁶ à une heure de l'après-midi, marque l'ouverture à Montréal de la première session du second Parlement

³⁷ Procès-verbaux du Conseil de ville, 13 janvier 1843, 28 mars 1843, 11 avril 1843.

³⁸ *La Minerve*, 12 janvier 1843, 10 avril 1843, 13 avril 1843...

³⁹ *La Minerve*, le 6 novembre 1843.

⁴⁰ Procès-verbal du Conseil de ville, 9 février 1844.

⁴¹ Procès-verbal du Conseil de ville, 29 février 1844. Archives municipales, Dossier 461.1-2.

⁴² Procès-verbal du Conseil de ville, 1 mars 1844.

⁴³ Archives municipales, Dossier 461.1-2, plan de James Cane en 1846.

⁴⁴ Procès-verbal du Conseil de ville, 24 septembre 1844.

⁴⁵ Procès-verbal du Conseil de ville, 13 juin 1845.

⁴⁶ *La Minerve*, le 2 décembre 1844.

depuis l'Acte d'Union.⁴⁷ Satisfaite de son local, la Législature désire renouveler pour un terme de sept ans, par l'intermédiaire de son secrétaire provincial, M. Daly,⁴⁸ le bail⁴⁹ qu'elle avait passé le 14 mars 1844 devant le notaire Joseph Guy. Le maire Joseph Bourret,⁵⁰ pour la ville, et l'honorable Killaly, pour le Parlement, avaient signé cette entente. À ce sujet, voici un extrait du rapport du "Comité des finances" de la ville qui a été adopté par le Conseil sur proposition de l'échevin Holmes appuyé par l'échevin Lunn: "... votre comité ayant bien pesé toutes les circonstances recommande respectueusement qu'un renouvellement du bail soit offert à l'exécutif (Parlement) pour cinq ou sept ans de cette époque au choix du gouvernement et à un montant du loyer annuel de £1500 outre la prime d'assurance".⁵¹

En regard du prix de cette location, voici d'après les rapports⁵² de John Abbott le rendement antérieur du marché. Du 1er mai 1842 au 1er mai 1844 les revenus furent de £1842.14.2 et les déboursés de £2240.13.2, mais du 1er mai 1844 au 15 février 1847, les revenus passent à £4613.12.2 et les déboursés à £4098.13.10. Ceci laisse un profit net de £514.19.4 tandis que, pour les cinq années prises ensemble, le surplus est de £177.0.4 seulement.

Un triste événement devait chasser la Législature du marché Sainte-Anne. Dans la soirée du 25 avril 1849, à l'occasion de la sanction du bill de l'Indemnité aux victimes de la rébellion de 1837-38, par le gouverneur général, lord Elgin, des émeutiers "tories"⁵³ mettent le feu au Parlement et endommagent plusieurs autres propriétés privées.⁵⁴ Dès le lendemain, le Conseil de ville vote une adresse⁵⁵ à lord Elgin, exprimant le regret des citoyens de Montréal pour les outrages que ce gouverneur a subis. En outre, à la suite de cette émeute et de quelques autres,⁵⁶ la population attaque la conduite du chef de police⁵⁷. Le 4 juin, celui-ci présente sa démission⁵⁸ qui est

⁴⁷ Louis-P. Turcotte, *Le Canada sous l'Union* (2 vol., Québec, 1871). L'Acte d'Union est entré en vigueur le 10 février 1841.

⁴⁸ La lettre de M. Daly est du 13 août 1845.

⁴⁹ Archives judiciaires de Montréal, notaire Joseph Guy, 14 mars 1844.

⁵⁰ Le maire Joseph Bourret a été élu le 12 décembre 1842.

⁵¹ Procès-verbal du Conseil de ville, 9 septembre 1845.

⁵² Archives municipales, Dossier 461.1-5.

⁵³ W. H. Atherton, *Montreal under British Rule, 1760-1914* (2 vol., Montreal, 1914) 2: 166-168.

⁵⁴ Procès-verbaux du Conseil de ville, 31 octobre 1849, 30 janvier 1850.

⁵⁵ Procès-verbal du Conseil de ville, 26 avril 1849.

⁵⁶ Procès-verbal du Conseil de ville, 26 décembre 1849.

⁵⁷ Le chef de police était J. Wiley.

⁵⁸ Procès-verbal du Conseil de ville, 4 juin 1849.

aussitôt acceptée. Le Conseil décide en outre, le 29 décembre 1849, de payer des indemnités à plus de dix personnes⁵⁹ dont les propriétés avaient subi des dommages.

Quant au Parlement, dès le lendemain de l'incendie, il s'est réuni dans la grande salle du marché Bonsecours⁶⁰ pour y siéger pendant quelque temps.⁶¹ *La Minerve* du 31 mai 1849 nous apprend que la prorogation de la Session s'est faite dans le nouvel édifice du Parlement, rue Notre-Dame,⁶² plus précisément à l'angle nord-ouest de la rue Notre-Dame et du carré Dalhousie.⁶³ Le bâtiment avait été loué de M. Hays.⁶⁴ Enfin, au début de novembre 1849, le siège du gouvernement était transféré à Toronto.⁶⁵

Les administrateurs de la ville, à la demande du public, décident de rebâtir le marché selon les plans de l'architecte George Browne.⁶⁶ Le 21 août 1851, on demande une soumission⁶⁷ divisée en plusieurs contrats. L'année suivante, le 14 juin, les divers commerces⁶⁸ quittent le marché temporaire établi pour la durée du Parlement et s'installent dans le marché Sainte-Anne remis à neuf. Pour répondre à sa requête⁶⁹, le Conseil, à sa séance du 14 novembre 1855, permet à William Evans, junior, l'utilisation de la grande salle située à l'étage supérieur au centre du marché "comme magasin agricole sur le même plan que le Marché Quincy de Boston".⁷⁰ Il en sera locataire pendant plus de trente ans.⁷¹

Plusieurs années plus tard, la Commission des marchés⁷² discute de l'opportunité de doter cet établissement d'un véritable marché à poisson. Toutefois, ce n'est que le 5 mai 1871 que le Conseil de ville adopte⁷³ ce projet et autorise cette Com-

⁵⁹ Voir note 56.

⁶⁰ *La Minerve*, le 26 avril 1849.

⁶¹ *La Minerve*, le 21 mai 1849.

⁶² *La Minerve*, le 31 mai 1849.

⁶³ *The Illustrated London News*, 7 août 1852, Archives municipales, Dossier 1020.15.

⁶⁴ W. H. Atherton, *ibid.*, 2: 168.

⁶⁵ W. H. Atherton, *ibid.*, 2: 169.

⁶⁶ Procès-verbaux du Conseil de ville, 9 janvier 1850, 13 août 1851.

⁶⁷ Archives municipales, Dossier 461.1-2.

⁶⁸ Procès-verbal du Conseil de ville, 14 juin 1852.

⁶⁹ Archives municipales, Dossier 461.1-7, la requête de W. Evans est du 15 octobre 1855.

⁷⁰ Procès-verbal du Conseil de ville, 14 novembre 1855.

⁷¹ Procès-verbal de la Commission des Marchés, 23 septembre 1886.

⁷² Procès-verbal de la Commission des Marchés, 30 mai 1866.

⁷³ Procès-verbal du Conseil de ville, 5 mai 1871.

mission à demander des soumissions. Celle-ci s'exécute le 25 mai suivant en se basant sur le plan de l'architecte J. J. Browne ⁷⁴, homonyme de celui qui avait fait les plans de l'édifice principal. Les entrepreneurs Allard et Dufort ⁷⁵ exécutent ce travail au prix de \$5,486.00. La construction terminée, on démolit les anciens locaux du vieux marché à poisson ⁷⁶ et, à l'extrémité est de la nouvelle bâtisse, on établira un comptoir à légumes ⁷⁷ pour les besoins du public. Les divers travaux d'entretien ⁷⁸ et surtout les améliorations des conditions sanitaires ⁷⁹ se sont multipliés dans ce marché au cours des années.

Malgré cela, le marché ne connaîtra pas une existence bien longue. Dans l'après-midi du 11 août 1893, le feu l'endommage en partie ⁸⁰ et nombre de citoyens en profitent pour demander la suppression du marché à poisson. ⁸¹ D'autres requêtes ⁸² sont présentées, plus tard, à l'Hôtel de ville de sorte que la Commission des Marchés ⁸³, le 29 mars 1899, recommande "l'abolition" du marché Sainte-Anne. Cette suggestion, acceptée par la Commission des Finances ⁸⁴ de la ville, est entérinée par le Conseil, ⁸⁵ le 20 novembre suivant, sur une proposition de l'échevin Sadler. Cependant, les locataires obtiennent un sursis ⁸⁶ et ce n'est qu'en 1901 que l'emplacement est libre. ⁸⁷

Après de longues discussions ⁸⁸ pour choisir un nom à ce lieu, le Conseil de ville, à la requête de la révérende sœur Filia-trault, supérieure générale des Sœurs Grises, ⁸⁹ adopte le 16 décembre 1901, par un vote de 27 à 6, le nom de Place Youville. ⁹⁰

⁷⁴ Procès-verbal de la Commission des Marchés, 25 mai 1871.

⁷⁵ Procès-verbal de la Commission des Marchés, 21 juin 1871.

⁷⁶ Procès-verbal du Conseil de ville, 23 février 1872.

⁷⁷ Procès-verbal du Conseil de ville, 7 juillet 1880.

⁷⁸ Procès-verbal du Conseil de ville, 27 août 1889.

⁷⁹ Procès-verbal du Conseil de ville, 14 septembre 1891.

⁸⁰ Procès-verbal du Conseil de ville, 11 septembre 1893.

⁸¹ Procès-verbal du Conseil de ville, 9 avril 1894.

⁸² Procès-verbaux du Conseil de ville, 9 avril 1894, 21 mai 1894, 28 décembre 1897, 20 mars 1899. — Procès-verbal de la Commission des marchés, 12 janvier 1898.

⁸³ Procès-verbal de la Commission des Marchés, 29 mars 1899.

⁸⁴ Procès-verbal du Conseil de ville, 14 juillet 1899.

⁸⁵ Procès-verbal du Conseil de ville, 20 novembre 1899.

⁸⁶ Procès-verbaux du Conseil de ville, 26 décembre 1899, 26 février 1900, 9 avril 1900.

⁸⁷ Procès-verbal du Conseil de ville, 30 septembre 1901.

⁸⁸ Procès-verbal du Conseil de ville, 14 octobre 1901.

⁸⁹ Procès-verbal du Conseil de ville, 9 décembre 1901.

⁹⁰ Procès-verbal du Conseil de ville, 16 décembre 1901.

Hélas ! rien ne rappelle aux Montréalais qui passent sur cette place, le rôle économique et politique joué par le marché Sainte-Anne.

CLAUDE PERRAULT

Rechercheur

*Service du secrétariat municipal
Ville de Montréal*